L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIÈME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 6 JUIN 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WHITE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, $5

Le terme de l'abonnement est pour une année. A moins conviction, nous n'envoyons journal, sauf aux abonnés qui ont consenti à continuer de leur part de prévenir, 8 mois qu'il n'en est demé avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES — Une passée par carré de chaque longueur, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce original, sera très payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.— Les propriétaires ou gérants des magasins de détail 50; les banques, Compagnies d'assurances et autres institutions, $100; les agents pour navires, les marchands, banquiers, Négrier, ou les maisons de commerce faisant la commission, 50. Les abonnements se paient à l'avance et d'avance.

Le privilège des nouveaux aux avis est limité à un carré chaque fois, et non plus pour moins.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'enchère de propriété, ventes de plantations et bâtissions, locations en terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux égarés ou égarés, etc., ne seront comptées aux abonnés que pour moitié de leur contrat.

LES ANNONCES qui doivent paraître que pendant quelques jours, ne seront pas comptées aux abonnés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, les annonces en un dollar chaque personnelle (chaque ligne ou partie de ligne même), paieront le double de notre ordinaire et d'avance.

DORSEY, VINCENT & CO.
ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES,
Nos. 42, rue de Chartres—Nlle Orléans.
S'occupent spécialement de la vente de Marchandises de chez, par coin et par petite lots.

Ils feront des avances libérales sur Marchandises destinées être vendues. 16 jun—6m

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANTS EN COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No. 81. N. Orléans.
2 hoc.

P. CUSACHS, Pharmacien.
Magasin en gros de Drogues, de Peintures, d'Huiles, d'Médicaments spéciaux, d'articles pour les teinturiers, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c.
Magasin: Carondelet et St. Philippe—Nlle. Orléans.
30 juillet

MORTON & Co.
MARCHANDISES SECHES,
No. 25, rue des Magasins.
Vient d'arrivée de la compagnie ses dernières Marchandises.

George Buchanan, Andrew Buchanan
Robert Buchanan, John O. Agnew,
Geo. & Robt. BUCHANAN & Co.
Marchands Commissionnaires,
Rue Tchoupitoulas, No 92, Nouvelle-Orléans.
10 août

NORTH & BROTHERS,
MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES,
Rue des Magasins,
Encoignure de celle-ci et de la Commune,
NOUVELLE-ORLEANS.

JOSEPH GREEN, FRANCIS D. DARLING, G. FOSTES HARROD, DARLING & Co.
Marchands Commissionnaires et Expéditeurs,
Agents de la Ligne de Boston et de la Nile. Orléans.
17 juin Nouvelle-Orléans.

DAVID & CHAPUS,
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISE
SEC, ANGLAISES, ALLEMANDES ET DU PAYS.
Vendent en gros et demi-gros,
No. 93, rue de Chartres, près celle Conti.
4 juin

J. F. BERCIER. FRANCISCO TIO
J. F. BERCIER & Co.
Grocers et marchands en général, No. 64 Vieille Levée
Qui constamment en assortiment de grocaries fraîches, liqueurs, etc., à des prix libéraux. 26 oct

Nouvelle Orleans
F. LAMBRE,
IMPORTEUR EN NEGOCIANT EN GROS,
En Produits de la Havane,
SUCRE, TABAC. CAFE, CONFITURE.

EMILE JOHNS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
ET IMPORTEUR DE PRODUITS DES ANTILLES.
Café, Sucre,
Tabac, Cigares.

A GENTE du Sucre raffiné de Boston—Sucre en pain, de marque ci-dessus et en poire. Acheté raffiné, y compris drawback, constamment en main, et à vendre par 6 lots—1m ROBERT HALL, 66 Gravier.

A VIS—Les soussignés ont changé le nom de leur raison de commerce en celle de W. F. Vredenburgh & Co. à dater de ce jour. Les intérêts demeurent les mêmes.
W. F. VREDENBURGH & Co., No. 30, Vieille Levée.

W. F. VREDENBURGH & Co., No. 30, Vieille Levée, font des avances libérales sur consignations de sucre, coton, plaqueau, mélasse, etc. à R. H. Field & Co. à New-York, et à M. Field Foster, à Boston 1 jan—1 an

A VANCES faites sur ses consignations adressées à nos amis à St Louis MERLE, BEYLLE & Co.
8 fév 79 Tchoupitoulas

A VIS—Messieurs J. C. STOUSE et SEBASTIEN ASKER entrent comme associés dans notre maison, à partir de ce jour
CHARLES ORIER & Co.
1er septembre 1844—

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'OCÉAN.—Bureau du Cap Camp, No. 43.
Président
W. A. Gouquet, Président.
J. B. Le Beau, J. B. Evans,
F. F. Ducouge. Low Sydney,
A. Gordon. R. W. Montgomery,
J. C. Harrison, W. C. Wright.
CHS BRIGGS, Secrétaire.
On assure toute espèce de propriétés contre les risques du feu, en sûreté le plus raisonnable, et à des prix les plus réduits. Les réclamations sont faites avec promptitude et libéralité. 17 mars

ASSURANCES MUTUELLES.
Compagnie d'Assurance de l'Ouest, pour la Marine et le Feu.
(Sous un nouveau nom de la ci-devant Cie.)
CETTE compagnie assure contre les risques de la Mer et des Rivières, et le Feu, sous le système mutuel.
D'après ce mode d'assurance, les personnes qui s'engagent avec cette compagnie, ne sont pas seulement profits, mais encore sans aucune responsabilité et ne durant en charte. 16 oct Président.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES ET CONTRE L'INCENDIE de l'OUEST
Nouvelle-Orléans, 7 mai 1845.
A UNE assemblée des directeurs de cette Compagnie, tenue aujourd'hui,
Résolu, que dans l'opinion de ce bureau l'assortiment public sera vivement intéressé en faire de profits d'Assurance Mutuelle, qui devient impossible de contrarier les compagnies d'Assurances par actions; et il est en conséquence ordonné que les conditions de cette division aux sociétaires au bureau de la dite Compagnie, samedi prochain, du mai, pour prendre en considération la convenance de modifier les statuts de ce bureau.
Par ordre.
8 mai GEO C. LAWRASON, secrétaire

Vente à des prix excessivement bas.
GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES SECHES.
Le soussigné, en raison de ce que la saison est très avancée et de ce qu'il a un grand assortiment de marchandises composant des articles convenables pour la saison, aux habitans, ont décidé de la vendre gré. Une grande partie de ces marchandises ayant été achetées à l'époque des grands sacrifices, en vendant ce qu'il a pris au dessous même de ses prix de coûts. Dans le stock se trouvent les articles suivans:
Indiennes françaises grandes largeurs, bon teint, 18 cts la yarde.
500 pièces idem 32 bon teint 7, 8, 9 et 10 cents.
Mousseline française, 10 cents, 12 cents, 14 cents.
Idem superfine, 30 à 37 1/2, en grand assortiment
Mousseline organdie riche et Balzarine, 37 1/2 cents, 50.
Linons batistes et organdie dentelle, 20 cents.
Batiste d'Ecosse à 30 cents; à 37 1/2 cents.
Jet pièces larges tissus et Balzarines à 25 cents.
200 de Barèges que vite de Paris, autrefois de 75 à 1 dollar, et maintenant à 44 cents.
Un grand assortiment d'indiennes anglaises, à bas prix.
Mouchoirs batiste de 12 à 18 cents chaque.
Mouchoirs Bas à 12 cents, 25 à 75 cents.

Grand stock de Toile,
Parmi lesquelles se trouvent de bonne. Toiles schemisses à 5, 50 la pièce Autre: une assortation de 10 pièces de variétés toiles d'Irlande de 5 à 10 la pièce; des superfines manufactures exprès pour les familles; linons à draps, essuie mains, d'après, serviettes.
50 douzaines chaqueties en coton à 18 cents la pièce; 1 bon livre 15 1/2, idem superfine à 20 cents; 1 bel couvertes chenillées pour hommes, à bas prix.
En outre—Un grand stock de cotonades, coutil, ginns 8 l. des articles pour habillements de hommes, jeans du Kentucky, linsey, couvertures à bas prix, coton du pays. Le soussigné a aussi un grand assortiment d'autres marchandises de tout genre et de toutes descriptions à très bas prix
encoignure des rues de la Douane et de Chartres.
30 mai

Habillements d'Eté,
A BON MARCHE.
LES soussignés offrent à vendre leur assortiment d'habillements d'été:
Habits, surtouts et paletots en guingham et coutil de fil.
Habits et redingotes, surtouts et paletots ditto.
Pantalons en coutil de fil, nouvelle coupe.
Pantalons en merino.
Gilets de drap, en mines en toile calèches, cravattes, brettelles, gants, chapeaux, parapluies, &c.
BAZILLE & BIGEY,
22 av 66, Chartres, encoignure Bienville.

LIQUEURS—Le soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages de Nord, et en magasin, les articles suivants:
150 barils eau de vie du Nord, très preuve; 100 de genièvre très preuve.
20 de excellente eau de vie de lache, de Baltimore.
50 de whiskey Monongahela, de Baltimore.
50 de de de de Baltimore.
20 de vieux whiskey Bourbon.
A Gill—Pour colonne une consignation, 10 barils huile de lin, à vendre par SMITH BRYAN,
4 mai 20 Vieille Levée

SUR PARTES DE RECOUVRENCE.
LE 6 mai vers 10 heures, par erreur, du bateau à vapeur Aid, du samedi 13 du courant, deux balles de coton marquées A. G. Le rec. impose, en faveur de qui de droit, le soussigné a quelques pièces de coton, qui ont été prises par erreur. Ceux qui ont les marques ci-dessus, ou connaîtront leur erreur, en feront
A. GORDON, VIELLE & Co
6 mai 8c, Bienville

SUCRE, en boucaut, 100 caisses blanc, jaune et brun, à vendre par L. CANTIN
22 av 42 Gravier

CALCOTS de printemps, 30 caisses, à vendre par MORTON, 25 Magasins

VIRE de Hunt No—110 caisses de Cox Rock supérieure, 40 de Mr. Hunt, 20 de Pepper, Napoléon et Chasse, article supérieur, à vendre par
1 mai—10, Rue Poydras

Sucre de Bourbon et superfine, 40 caisses, à vendre par
22 av R. JOHNS, 110 Poydras

GRAINES DE LIN.
La soussignée vient de recevoir par le Lafon à vapeur Gieenwood, vingt barils de graines de lin fraîches, qu'il vendra à un prix modéré.
WM. DINN,
11 Commune

Les soussignés offrent à vendre un beau et un tilbury avec harnais Bonnelle, de Vernon, et un cheval de trait, à vendre ou à recommander, et seront vendus à bas prix, désirant qu'ils ont été achetés en campagne pendant quelque temps. Bel Air Marché & Gravier
24 fév BULLIN & WOODRUFF, 80 Camp.

Vente à des prix excessivement bas.
GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES SECHES.
Le soussigné, en raison de ce que la saison est très avancée et de ce qu'il a un grand assortiment de marchandises composant des articles convenables pour la saison, aux habitans, ont décidé de la vendre gré. Une grande partie de ces marchandises ayant été achetées à l'époque des grands sacrifices, en vendant ce qu'il a pris au dessous même de ses prix de coûts. Dans le stock se trouvent les articles suivans:
Indiennes françaises grandes largeurs, bon teint, 18 cts la yarde.
500 pièces idem 32 bon teint 7, 8, 9 et 10 cents.
Mousseline française, 10 cents, 12 cents, 14 cents.
Idem superfine, 30 à 37 1/2, en grand assortiment
Mousseline organdie riche et Balzarine, 37 1/2 cents, 50.
Linons batistes et organdie dentelle, 20 cents.
Batiste d'Ecosse à 30 cents; à 37 1/2 cents.
Jet pièces larges tissus et Balzarines à 25 cents.
200 de Barèges que vite de Paris, autrefois de 75 à 1 dollar, et maintenant à 44 cents.
Un grand assortiment d'indiennes anglaises, à bas prix.
Mouchoirs batiste de 12 à 18 cents chaque.
Mouchoirs Bas à 12 cents, 25 à 75 cents.

Grand stock de Toile,
Parmi lesquelles se trouvent de bonne. Toiles schemisses à 5, 50 la pièce Autre: une assortation de 10 pièces de variétés toiles d'Irlande de 5 à 10 la pièce; des superfines manufactures exprès pour les familles; linons à draps, essuie mains, d'après, serviettes.
50 douzaines chaqueties en coton à 18 cents la pièce; 1 bon livre 15 1/2, idem superfine à 20 cents; 1 bel couvertes chenillées pour hommes, à bas prix.
En outre—Un grand stock de cotonades, coutil, ginns 8 l. des articles pour habillements de hommes, jeans du Kentucky, linsey, couvertures à bas prix, coton du pays. Le soussigné a aussi un grand assortiment d'autres marchandises de tout genre et de toutes descriptions à très bas prix
encoignure des rues de la Douane et de Chartres.
30 mai

Nouvelle-Orléans:
VENDREDI MATIN, 6 JUIN 1845.

L'ASSEMBLÉE DE CE SOIR.

Les whigs de la Nouvelle-Orléans doivent apporter promptitude et énergie dans la lutte qu'ils s'engagent pour l'élection du Gouverneur de l'Etat; il faut qu'ils se rallient dans toute leur force pour soutenir leurs principes qui sont être de nouveau soumis à l'épreuve de la décision populaire. L'Assemblée Générale, convoquée pour ce soir, à l'effet de choisir des délégués à la Convention de Baton-Rouge, attirera, nous l'espérons, la masse des whigs. Que tous les partisans du parti s'y rendent et que chacun d'eux ramène ses vues avec franchise et liberté. Les mesures qui seront prises, doivent obtenir l'adhésion cordiale du parti tout entier; il importe donc que tous le monde se présente et fasse valoir ses idées, afin que l'on ne trouve point se plaindre plus tard que la minorité n'a fu faire entendre sa voix. Pour notre part nous soubaitons sincèrement que la délégation de la ville représente bien réellement les vœux et les opinions de la majorité de ses constituants; et c'est à cet effet que nous insistons sur la nécessité pour tous les whigs de se rendre à la réunion d'aujourd'hui. C'est aussi en de tâcher d'éloigner tout motif spécieux de plainte. Il y a malheureusement dans tous les partis un certain nombre d'hommes disposés au mécontentement, qui se plaignent volontiers qu'on n'ait pas tenu compte de leurs opinions, même lorsqu'ils ne se sont pas donnés la peine de les exprimer dans les assemblées primaires du parti. Or, nous voudrions qu'on jet éviter même de leur donner le moindre grief. Encore une fois, que la masse du parti whig soit fidèle au rendez-vous et qu'on puisse constater d'une façon bien réelle le sentiment public.

Whigs, n'oubliez pas l'Assemblée de ce soir à la salle du bal de la Bourse St-Louis.

BANQUES D'ÉCOSSE.—Quelque opinion qu'on puisse avoir de la conduite de sir Robert Peel dans ses relations avec les puissances étrangères, on doit reconnaître qu'il l'intérêt il déploie une fermeté et une activité rare. Maintenant l'équilibre financier de la Grande Bretagne, problème difficile, réconcilier l'Irlande avec l'Angleterre, problème plus insoluble encore, tels sont les deux points principaux auxquels une habileté du premier ministre de S. M. B. Mais à ces deux grands objets, sir Robert Peel rattache un plan général de réforme et de régularisation qu'il pourrait dans tous ses détails. Ainsi l'an dernier il s'occupait du système des banques en Angleterre et y introduisait de sévères restrictions. Cette année il s'occupe à celles d'Irlande et d'Ecosse afin de les soumettre à une législation semblable. On sait que tout le système de sir Robert Peel consiste à restreindre l'émission des billets de banque dans les limites de la circulation actuelle, et à imposer aux établissement le crédit l'obligation de n'émettre de nouveaux billets qu'autant que le papier serait représenté par un surplus de valeur en espèces. En deux mots sir Robert Peel veut, en dotant les banques de toutes les sûretés d'une circulation démesurée, d'éviter une réforme en arrière qu'il s'agit d'opérer, de peur que le crédit ne prîtque par son propre excès.

L'Irlande possède aujourd'hui une banque nationale qui jouit d'un monopole, puisque les autres banques établies dans le pays ne peuvent avoir de succursales à Dublin, siège de la grande banque, ni dans un rayon de 64 milles angulaire autour de cette capitale. Ce privilège excite un assez vif mécontentement en Irlande: les directeurs de la banque nationale de Dublin sont venus d'eux-mêmes au devant des réformes que méditait le gouvernement, et ils ont déclaré ne pas s'opposer à ce que les autres banques s'établissent à Dublin ou dans les environs à condition que leurs émissions seront restreintes d'après le principe appliqué plus haut. Les directeurs ont également demandé la suppression de la formule de serment, qui spécialise les catholiques de prendre part à l'administration de la grande banque. Le gouvernement propose de ne faire disparaître cette distinction entre protestants et catholiques, de conserver la grande banque comme banquier de l'Etat, mais d'autoriser les autres banques à se fixer, à leur gré, soit à Dublin, soit dans l'ancien rayon, en leur confirmant d'ailleurs tous les autres privilèges de la grande banque, et en les soumettant aux réglemens imposés à celles de l'Angleterre.

Ces réglemens s'étendront aussi aux banques de l'Ecosse, pays qui n'a pas, comme l'Irlande, une banque nationale: et quant aux petits billets, depuis 1 jusqu'à 5 liv. sterl. (25 à 125 fr.) qu'on craignait de voir supprimer, le gouvernement laisse aux banques d'Ecosse et d'Irlande la faculté d'en émettre, toujours sous les réserves qui forment la base même du système.

L'esprit de désordre se manifeste chaque jour d'avantage. "Le vendredi 23 mai, dit un journal de New-York, le Deputé Shérif du comté de Columbia, New-York, accompagné de deux constables, était allé pour enlever judiciairement les meubles d'un anti-rentier nommé Freeman Ham. Comme ils étaient occupés à enlever le mobilier de la maison, on pouvait voir plusieurs personnes déguisées et armées, postées dans un bois voisin—et ces hommes tirèrent même trois coups de feu, mais sans effet, sur les officiers de justice. Après avoir fait leur opération le sheriff et ses aides se mirent en chemin pour s'en retourner—à peu de distance de là une voiture venant des bois voisins arrêta ceux qui accompagnaient le sheriff de se séparer de lui et ils se voulaient pas être tués. Le shérif, M. Traver, vit alors un individu au milieu d'un groupe d'*Indiens*, à quinze pas de lui, l'ajustant avec un fusil, et sans le faire feu s'il osait. Il avait à peine dit le mot qu'il reçut le coup dont il fut blessé à la tête. Il reçut encore trois autres coups de feu. Les officiers voyaient que la résistance était inutile se retirèrent. Les blessures du shérif, quoique sérieuses, ne sont pas considérées comme dangereuses.

Chaque jour des faits de cette nature arrivent et sont enregistrés dans les journaux. Le public les lit, les commente, et personne ne semble comprendre leur tendance anarchique et anti-sociale—personne ne semble comprendre qu'il y va de la liberté du droit de propriété, et de l'existence même de nos institutions! Dans quel funeste milieu vivons-nous donc, pour que de tels outrages ne soulèvent ni indignation ni surprise!

CHRONIQUE LOCALE

COUR CRIMINELLE.—Hier la Cour a repoussé la motion demandant un nouveau jugement dans l'affaire de S Kennedy, convaincu du meurtre de Wait.

Appel sera porté à la Cour d'erreurs en matière criminelle.

Dans l'affaire d'Edouard Ross, convaincu de vol, la Cour a également repoussé la motion tendant à avoir un nouveau jugement.

Des bris d'information ont été déposés contre les suivans:

Joseph Cumming et Francis Bryde, accusés d'avoir pris part à une rixe et William Massey, accusé d'assaut et batterie.

Le grand jury a trouvé bien à suivre contre B. Stewart accusé d'avoir passé de la fausse monnaie; Pierre Charles et P. Leborgne dit Gurin, accusés d'avoir émis un billet faux de 500 francs; William Riley, dit Ryan, et John Campbell, accusés de vol; —Bradford Valentine accusé de détournement de fonds; George Hamilton pour émission d'un billet de $65—et Charles A. Jacobs accusé de détournement de fonds.

Cour du recorder Génois.—P. Sclacco dit Antonio, accusé d'avoir tiré une arme à feu sur un esclave de M. Saloy, a été envoyé en cour criminelle.

Harry, esclave de M. Barthe, comparaît sous l'accusation d'avoir volé un billet de cent piastres; on se rappelle qu'un nègre se présenta il y a quelque temps chez M. P. Gely pour faire changer un billet de cent piastres: interrogé sur l'origine de la possession, le nègre s'enfuit, et M. Gelpy fit annoncer le fait. Le billet fut en effet réclamé par Mlle cuvé Maenhaut chez qui on avait volé plusieurs centaines de piastres en billets de la banque nombrables à celui qui avait été laissé chez M. Gelpy. Hier le nègre ayant été amené devant M. Gelpy, celui-ci l'a reconnu pour être celui qui voulait changer le billet. Le nègre dit, de son côté, avoir volé le billet, mais à son maître M. Barthe, et non à Mlle Maenhaut. La question de propriété du billet est laissée par les deux réclamants à la décision du recorder, et M. Barthe se réserve la punition du coupable.

Le coroner Ramos a fait une enquête sur le corps d'un homme trouvé noyé dans le fleuve, devant la Troisième Municipalité. On suppose que c'était un nommé Brown, qui s'était jeté à l'eau lors de l'explosion du remorqueur Phenix.

Nicolas Moore et Samuel Stirrer, arrêtés pour avoir eu en leur possession onze nègres qu'on supposait avoir été volés au Texas, ont comparu hier devant le recorder Lewis. Comme il y a du être prouvé que les nègres ont été volés, ce point de la poursuite a été abandonné—mais les prisonniers auront à répondre sur l'introduction illégale de ces esclaves. Ils doivent fournir chacun un cautionnement de $5000 pour répondre de leur comparution devant la Cour des Etats-Unis.

Un monsieur arrivé dernièrement du Texas, nous a informé qu'il s'est rendu ici afin de s'emparer de ces esclaves, qui, d'après ce qu'il assure, appartiennent à Mme Mary Shotwell, du comté de Nacogdoches, Texas.

Il y a eu à Nashville un incendie qui aurait pu causer la perte de la ville entière s'il n'avait été découvert et éteint à temps. On croit encore que c'est l'ouvrage de la malveillance.

HAVANE.

Le brick *Empresario*, arrivé hier en rade, nous a apporté des journaux de la Havane jusqu'au 1er juin, mais ils ne contiennent rien de bien important. Sont venus comme passagers à bord de l'*Empresario*, quatre hommes faisant partie de l'expédition du général Sentmanat contre Tabasco. Libérés, ils étaient arrivés à la Havane peu de jours avant le départ de l'*Empresario*.

Un correspondant du *National Intelligencer* qui paraît résider au Mexique, écrit que si l'on veut envoyer des troupes sur le Rio Grande, il faudra songer à les nourrir avec des provisions prises à la Nouvelle Orléans, attendu que le pays ne saurait le faire—En preuve de cette assertion il dit qu'après la bataille de Matamoros en mars, les deux régiments mexicains qui s'y trouvaient étaient obligés de faire venir leurs provisions de la Nouvelle-Orléans.

"Je crois, continue-t-il, que nous apprécions trop légèrement la résistance du Mexique dans notre projet d'occupation du Texas. Le Mexique a une forte armée sur la frontière, et l'officier qui la commande, Arista, est actif et brave, et il peut avec sa cavalerie légère, ravager le pays au point qu'on puisse s'y opposer ni l'empêcher d'en faire la retraite.

"On a cherché à nous faire croire que les Mexicains sont lâches, et je crains qu'on n'ait un peu trop compté là-dessus. Arista avait avec lui en mars dernier 8 Monterey deux mille trois cents hommes de cavalerie et un bataillon de nègres parfaitement organisés.

"Les troupes Mexicaines sont plus propres que les nôtres pour combattre dans ces plaines arides et brûlées par le soleil, et elles peuvent vivre de rien. Elles ne sont pas nombreuses, mais elles ne se rendent pas, elles ne se sauvent pas, elles ne se rendent pas, elles ne se sauvent pas, elles ne se rendent pas, elles ne se sauvent pas,